

SDEG 16

308, rue de Basseau
16021 ANGOULEME Cedex
Téléphone : 05 45 67 35 00
Télécopie : 05 45 67 35 20
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr
Site internet : www.sdeg16.fr



**Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz
de la Charente**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
n° 2019098CS0114**

Comité Syndical du 8 avril 2019

**Date de convocation : 28 mars 2019
Date d'affichage : 9 avril 2019**

OBJET : Budget annexe Très Haut Débit 2019 : décision modificative n°1.

L'an deux mille dix-neuf, le huit du mois d'avril à 9 heures 00, le Comité Syndical s'est réuni à l'auditorium du Salle du Château de Fléac, 7-9 rue du Château 16730 FLEAC, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Secrétaire : Madame Sylviane BUTON.

Nombre total de délégués :	81
Quorum :	41
Nombre de délégués présents au moment du vote :	51
Nombre de procurations au moment du vote :	8

Le Président demande à Mademoiselle Laure GAUTHIER, Directrice Générale des Services du SDEG 16, de présenter ce point de l'ordre du jour.

Mademoiselle Laure GAUTHIER expose que la proposition de décision modificative n°1 du budget annexe Très Haut Débit 2019 est la suivante :

SDEG 16	DM n°1 2019
Code INSEE	Budget Annexe "Très haut débit"

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

Décision modificative n°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
R-002-01 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	40 308,60 €
TOTAL R 002 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	40 308,60 €
D-65888-01 : Autres	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-65888-816 : Autres	0,00 €	97 300,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	98 300,00 €	0,00 €	0,00 €
D-678-01 : Autres charges exceptionnelles	0,00 €	40 308,60 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	40 308,60 €	0,00 €	0,00 €
R-74758-816 : Autres groupements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	97 300,00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	97 300,00 €
R-7588-01 : Autres produits divers de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	138 608,60 €	0,00 €	138 608,60 €
 INVESTISSEMENT				
D-001-01 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	425 767,14 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	425 767,14 €	0,00 €	0,00 €
R-1068-01 : Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	425 767,14 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €	425 767,14 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	425 767,14 €	0,00 €	425 767,14 €
Total Général		564 375,74 €		564 375,74 €

(1) y compris les restes à réaliser

BUDGET ANNEXE THD 2019 - RECAPITULATIF

	Budget primitif 2019		RaR 2018 + DM 2019 n°1		Budget global 2019	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	80 000,00	80 000,00	138 608,60	138 608,60	218 608,60	218 608,60
Investissement	0,00	0,00	425 767,14	425 767,14	425 767,14	425 767,14
Total	80 000,00	80 000,00	564 375,74	564 375,74	644 375,74	644 375,74
Différence	0,00		0,00		0,00	

	Restes à réaliser 2018		Décision modificative 2019 n°1	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	0,00	0,00	138 608,60	138 608,60
Investissement	0,00	0,00	425 767,14	425 767,14
Total	0,00	0,00	564 375,74	564 375,74
Différence	0,00		0,00	

Le Président

Précise :

- Que l'intégralité de la décision modificative n°1 du budget annexe Très Haut Débit 2019 était jointe aux convocations à la présente réunion.
- Qu'il appartient au Comité Syndical d'en débattre, d'en délibérer et, si sa décision est favorable, de donner pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la délibération.
- Que pour rappel, les modalités de vote d'une décision modificative d'un budget annexe sont les suivantes : le budget est voté par nature :
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - o sans les chapitres "opérations d'équipement".
 - o sans vote formel sur chacun des chapitres.

Concernant la décision modificative n°1 du budget annexe Très Haut Débit 2019 telle que présentée et détaillée, le Président demande s'il y a des questions.

Aucune question n'est posée.

Le Président soumet donc la décision modificative n°1 du budget annexe Très Haut Débit 2019 au vote.

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, par :

59 voix pour

0 voix contre

0 abstention

- **Approuve et adopte** la décision modificative n°1 du budget annexe Très Haut Débit 2019 telle que présentée.
- **Donne pouvoir** au Président pour prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

En application des articles L.5721-4 et L.3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.